

Monsieur le Ministre de l'Education, de la Culture et des Ressources humaines,
l'honorable V. K. Bunwaree,

Monsieur le président de l'Université de Maurice, le Professeur S. Jugessur

Monsieur le Vice Chancelier par intérim de l'Université de Maurice, le Professeur
S.D.D.V Rughooputh,

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des
organismes internationaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions mauriciennes,
Mesdames et Messieurs les Doyens et Chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs les enseignants et chercheurs,
Monsieur le Directeur de l'institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat,
Monsieur le Responsable du CNF de Réduit,
Monsieur le Responsable de la Bibliothèque universitaire,
Chers étudiantes, Chers étudiants,

Mesdames et Messieurs

Je suis particulièrement honorée de représenter le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, le Professeur Bernard Cerquiglini, qui aurait voulu personnellement participer à cette cérémonie, si son calendrier ne l'avait pas retenu sur d'autres chantiers de l'Agence. Le Directeur régional du Bureau Océan Indien, en déplacement à l'étranger, m'a chargé, en ma qualité de Directrice déléguée aux Programmes, de porter cette responsabilité de représenter l'AUF en cette journée de lancement du projet Mauritiana.

Si le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie tenait à être présent à cette cérémonie, c'est en raison de l'importance que notre Agence attache non seulement à la conservation des patrimoines culturels et à la diversité linguistique et culturelle mais aussi à l'accélération de l'inscription de tous les pays dans la société du savoir. La numérisation du Fonds Documentaire Mauritiana répond à cet engagement éthique et politique de l'Agence universitaire de la Francophonie. Le BOI que je représente est engagé régionalement dans un projet de numérisation et de diffusion numérique de documents multilingues conservés dans différents établissements membres de l'Agence dans la région. La sauvegarde de ces fonds patrimoniaux dans trois pays, Madagascar, les Comores et Maurice, par leur numérisation et leur mise en ligne sur un portail, contribue à une connaissance mutuelle de l'histoire et des ressources de la région ainsi qu'à leur valorisation au niveau de la communauté internationale en général, et de la francophonie en particulier.

Aussi, lorsqu'en mars 2007, l'Université de Maurice a sollicité l'aide de l'AUF pour un projet de numérisation de la collection "Mauritiana", créée depuis 1971 à la bibliothèque universitaire du Campus de Réduit, ne pouvions-nous que répondre favorablement à cette demande. En septembre 2007 une Convention de Partenariat a ainsi été signée entre l'Université de Maurice et l'AUF pour sauvegarder et valoriser un fonds documentaire dont « le but principal est de garder, préserver et mettre à la disposition des étudiants, tous les documents ayant trait à Maurice et

concernant les îles de l'Océan Indien en général dans une seule section spécialisée ». 72 livres (13 250 pages) ont déjà été numérisés grâce à ce partenariat, comme vous allez pouvoir le découvrir lorsque M. le Ministre l'Honorable Bunwaree lancera officiellement la bibliothèque numérique.

Ce processus de numérisation n'en est qu'à son début, puisque La collection « Mauritiana » « comprend non seulement des publications sur Maurice et des ouvrages par des auteurs mauriciens que la bibliothèque universitaire recevait comme dépôt légal avant la création de la Bibliothèque Nationale en 1999, mais aussi des mémoires et thèses des étudiants de l'Université. La collection abrite aussi des journaux (quotidiens) et hebdomadaires) mauriciens ainsi que quelques ouvrages dont les dates de publication remontent aux XVIIIème et XIXème siècles, et des revues publiées à Maurice ainsi que les rapports annuels des différents départements du gouvernement et des corps para-étatiques. Elle représente ainsi en quelque sorte une partie du patrimoine littéraire et culturel du pays, mais aussi le patrimoine intellectuel de l'Université de Maurice ».

Une somme aussi importante de connaissances couvrant des champs du savoir tels que l'agriculture, la biodiversité, l'économie, l'histoire, la littérature, la médecine, la politique, les sciences dites dures, à travers des livres, des revues et des journaux, ne pouvait pas être abandonnée à l'usure du temps. C'est pourquoi, « en tenant compte des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des comportements et approches de la nouvelle génération d'utilisateurs vis à vis de l'information et ses différents formats, la direction de la bibliothèque universitaire a décidé d'avoir recours au processus de numérisation de cette collection pour la préserver tout en continuant à la rendre accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs, présents et futurs, de la bibliothèque ». En convertissant ce patrimoine documentaire en livres électroniques, selon le modèle de la bibliothèque en ligne de l'AUF, l'Université de Maurice et son partenaire francophone privilégié, l'AUF, offrent à l'île Maurice une occasion supplémentaire de démontrer son intelligence collective. Au nom du Recteur de l'Agence U F, je félicite ici Mr le Ministre l'Honorable Bunwaree pour ses projets éducatifs ambitieux et sa volonté d'insérer d'avantage encore l'île Maurice à la société de connaissance. En particulier , en matière de numérisation, à travers le projet éducatif EDUWEB, pour le corps enseignant, et à travers le projet éducatif d'une grande bibliothèque en ligne commune à toutes les institutions tertiaires de Maurice, destinée à capitaliser tout le savoir disponible en ligne entre tous les étudiants et chercheurs des institutions tertiaires de Maurice.

Les technologies de l'information et de la communication et leurs applications ne peuvent jouer leur rôle d'accélérateur de développement des nations modernes que si la société permet un dialogue fécond entre les dépositaires de la connaissance, ses acteurs et ses détenteurs et les forces politiques. La présence des plus hautes autorités en matière d'éducation et de formation est un soutien important pour le partenariat entre l'AUF et l'Université de Maurice. La survie du Fonds documentaire Mauritiana mérite cet investissement, en termes de ressources humaines, d'ingénierie technologique et intellectuelle et, bien sûr de financement.

Je voudrais, pour terminer, remercier notre responsable du Campus numérique francophone, Monsieur Navuth Tep, et le responsable de la Bibliothèque

universitaire de Maurice, Monsieur I. Dassyne, pour leur engagement résolu dans ce programme de numérisation et leur sacrifices personnels pour arriver à ce beau jour du lancement de la bibliothèque numérique, les plus hautes autorités de l'Université de Maurice et Monsieur le Ministre l'Honorable Bunwaree, d'avoir sollicité l'AUF pour réaliser, avec la bibliothèque numérique, un espace de partage, de solidarité et d'excellence universitaire.

Je vous remercie.